FICHE DE PENALITE

Discipline : ☐ Tennis ☐ Paratennis ☐ Padel ☐ Beach Tennis

Nom de l'épreuve :

Catégorie : ☐ Tournoi individuel ☐ Championnat individuel ☐ Championnat par équipes

Si épreuve de double - nom et n° licence du partenaire :

Lieu :

Ligue : Date de l'incident :

JOUEUR			
	Nom :	Prénom :	Classement dans la discipline (à la date de l'incident) :
	Date naissance :	Ligue :	
	Adresse :		N° licence :
	Adresse e-mail :		

Juge-arbitre		Autre officiel (si nécessaire)	
Nom :	Prénom :	Nom :	Prénom :
N° licence :	Qualif :	N° licence :	Qualif :

COMPTE-RENDU DETAILLE DES FAITS

DECISION DU JUGE-ARBITRE

DATE ET SIGNATURE DU JUGE-ARBITRE

Nombre de pièces jointes s'il y a lieu :

FICHE DE PENALITE : EXPLICATIONS

- Le juge-arbitre qui rédige la fiche de pénalité doit la dater et la signer manuellement avant envoi uniquement à la juridiction compétente.
- L'envoi peut se faire par courrier ou par e-mail (scan du document original).
- Il est conseillé au juge-arbitre de conserver une copie de ce document avant envoi.

<u>1/ Envoi à la Commission Fédérale des Litiges</u> (article 97.2 des règlements administratifs de la FFT)

- Pour les actes répréhensibles, y compris les forfaits injustifiés, commis par un joueur dans le cadre d'une épreuve fédérale : les championnats de France individuels et par équipes, les Coupes de France, etc.

Et plus particulièrement dans le cadre de la pratique du tennis :

- Pour les actes répréhensibles commis par un joueur classé à -2/6 et au-dessus, à l'exception des forfaits injustifiés qui relèvent en premier ressort de la Commission Régionale des Litiges ;
- Pour les actes répréhensibles, y compris les forfaits injustifiés, commis par un joueur au cours du tableau final d'un tournoi des Circuits Nationaux des Grands Tournois ;

Et plus particulièrement dans le cadre de la pratique du padel :

- Pour les actes répréhensibles commis par les joueurs classés 200 et au-dessus ainsi que le coach, à l'exception des forfaits injustifiés qui relèvent en premier ressort de la Commission Régionale des Litiges.

Adresser le document signé manuellement à l'attention de la Commission Fédérale des Litiges :

- Par mail à l'adresse federalinstitutionnel@fft.fr
- Ou par courrier à l'adresse postale : Stade Roland-Garros - 2, avenue Gordon-Bennett - 75016 PARIS

<u>2/ Envoi à la Commission Régionale des Litiges</u> (article 97.1 des règlements administratifs de la FFT)

Pour tout acte répréhensible commis par un joueur non cité dans le point 1 ci-dessus.

Adresser par courrier le document signé manuellement à la Commission Régionale des Litiges de la ligue dans laquelle s'est déroulée l'épreuve.

Ou le scan par e-mail à l'adresse e-mail de la ligue dans laquelle s'est déroulée l'épreuve.